



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Promeneurs
du Net **15**



Internet,
territoire pour poursuivre
l'action éducative

RC
RÉSERVE
CIVIQUE

« Appel à Candidatures »

Fonction de **coordination
départementale**

« **JeunesseS, éducationS
et pratiqueS citoyenneS** »

DATE LIMITE :

06/11/2017 !



PRÉFET
DU CANTAL



Introduction

Le Schéma Départemental des Services aux Familles ambitionne, à travers le pilier jeunesse, de créer des ponts et des synergies entre les acteurs de jeunesse du territoire cantalien.

Les politiques publiques à destinations des jeunes sont aujourd'hui trans-sectorielles mais manquent de visibilité du fait de la multiplication des dispositifs et du fractionnement des aides et ressources mises à disposition par les différents acteurs de la jeunesse.

Faire ensemble est la philosophie d'action de ce pilier jeunesse, que ce soit pour les acteurs institutionnels ou les acteurs associatifs du département.

Ainsi le parti pris du comité technique jeunesse est de réunir les acteurs œuvrant pour la jeunesse du département afin de clarifier et rendre plus efficace l'offre publique sur le territoire ; de mutualiser les compétences, les moyens et les outils ; de renforcer l'accompagnement des acteurs de jeunesse et enfin – et surtout – de porter une politique de développement véritablement territorial, commun, partagé, et pour tous.

L'objet de cet appel à candidatures est d'accompagner une structure de jeunesse capable de porter cette démarche trans-sectorielle, de coordonner différents outils à destination des jeunes et d'œuvrer à l'accompagnement éducatif de pratiques citoyennes, qu'il s'agisse de la notion globale engagement, de faire ensemble, d'initiative, d'éducation populaire, de numérique, d'information ou de participation.

1. Les « Promeneurs du Net »

« Promeneurs du Net » est un dispositif créé en Suède il y a une dizaine d'années, partant du constat que le numérique offrait de nouveaux espaces sur lesquels les jeunes étaient amenés à se retrouver, mais où une présence éducative par les adultes n'était pas toujours assurée. Suite à des retours d'expériences très positifs, le dispositif, initialement expérimenté par quatre CAF françaises, est en phase de déploiement national.

L'objectif est d'assurer une continuité éducative en permettant aux professionnels de la jeunesse (animateurs, éducateurs, informateurs jeunesse, etc.) de consacrer une partie de leur temps de travail à une présence sur ce nouvel espace, en complémentarité avec le travail réalisé au sein des structures.

Ces professionnels « Promeneurs du Net » sont mandatés par leur employeur pour assurer cette présence éducative au sein de leurs missions habituelles, dans le cadre d'une convention et de la charte départementale.

Les professionnels ne changent donc ni de métier, ni de missions, mais ajoutent à leurs missions « classiques » un nouveau lieu (l'espace numérique), avec un nouvel outil, et éventuellement de nouveaux créneaux de travail (temps pendant lesquels les jeunes sont « captables » sur cet espace).

Le dispositif « Promeneurs du Net » s'appuie sur un-e coordinateur-trice départemental-e chargé-e de l'animation du réseau, de l'accompagnement et de la formation des Promeneurs du Net, et de la communication autour du dispositif.

La Coordination des « Promeneurs du Net »

La démarche « Promeneurs du Net » est pilotée par une instance politique – un comité de pilotage – complétée par une instance opérationnelle – un comité technique. Ces instances visent à mobiliser les partenaires institutionnels associés aux politiques territoriales de jeunesse. Il s'agit d'inscrire dès le départ cette initiative dans le cadre contractuel des politiques de jeunesse sur le département du Cantal, particulièrement à travers son inscription dans le [pilier "jeunesse" du Schéma Départemental des Services aux Familles](#).

Dans ce cadre, une coordination départementale doit être mise en place afin d'assurer le déploiement du dispositif sur tout le territoire cantalien.

La structure de coordination

Une structure doit être missionnée par le comité de pilotage et mettre à disposition un professionnel dédié à la coordination du dispositif, dans le cadre d'une convention partenariale, afin de mettre en œuvre le développement et l'animation du réseau au niveau départemental.

La structure doit assurer le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du département s'inscrivant dans la démarche ainsi que l'animation du réseau départemental.

Cette animation consiste à :

- Organiser, a minima deux fois par an, des rencontres départementales ayant pour objectifs les échanges de pratiques, d'outils et les retours d'expériences ;
- Mettre à disposition des promeneurs du net des sessions / supports de formation et d'information ;
- Maintenir à jour le site internet départemental présentant le projet des « Promeneurs du Net » ;
- Proposer aux promeneurs du net des activités techniques ou théoriques, consacrées aux sujets d'actualité où à des problématiques concrètes ;
- Communiquer régulièrement sur l'action afin de lui donner de la visibilité (forums, rencontres départementales, etc.) ;
- Mutualiser les pratiques

La fiche présentée en annexe 2 de ce présent appel à candidatures décrit les missions, rôles et compétences du coordinateur s'agissant du dispositif « Pdn »

Les missions du coordinateur (0,5 ETP)

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du net ».

Il sera chargé des missions suivantes pour fin 2017 et début 2018 :

- Assurer la réalisation d'un état des lieux des pratiques numériques des structures de jeunesse existantes sur le département du cantal afin de faire émerger les usages formels et/ou informels existants ;
- Renforcer ces pratiques, les enrichir et les officialiser par le conventionnement de 5 promeneurs du net.

Puis dès le conventionnement des « Promeneurs du Net » :

- Coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Promeneurs du Net ;
- Participer à la réflexion pour coconstruire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;

- Assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux, etc.) ;
- Accompagner et aider les promeneurs du net dans leur pratique individuelle ;
- Travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage auquel il contribue activement ;
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication, etc.)

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

2. Le Point d'Appui à l'Engagement Citoyen

L'engagement citoyen des jeunes étant devenu une politique publique nationale en pleine montée en puissance, portée par un contexte législatif et juridique fort¹, les acteurs du pilier jeunesse du Schéma Départemental des Services aux Familles entendent décliner sur le territoire les objectifs assignés aux niveaux nationaux et régionaux sur cet enjeu public. Pour ce faire, elle nécessite l'appui d'un réseau associatif mobilisé et porteur d'une dynamique active en respect de leur projet associatif et de leur liberté d'action.

Ayant fait le constat de la relative faiblesse de cette mobilisation associative, dans la durée comme le degré d'implication, le comité technique jeunesse a fait le choix d'accompagner la montée en compétence, en investissement et en moyen d'une structure pilote engagée à dynamiser l'implication des associations, favoriser la mobilisation des jeunes et valoriser leur engagement civique. Ce positionnement accompagné d'une structure associative référente sur ce champ s'inscrit dans une démarche de montée en force de cette politique publique territoriale portée par le référent « Engagement civique », le référent « Politiques éducatives territoriales » et soutenue par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes (financement d'une recherche-action de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE)).

Les « 3F » ou 3 fonctions

Dans les faits, il est proposé à la potentielle structure partenaire d'articuler son action dans le sens de trois fonctions complémentaires indispensables à un rôle de structure d'appui.

Fonction « développement » : Une structure d'appui aux dynamiques d'engagement des jeunes

- *Aide au déploiement du Service civique dans les associations* : agrément collectif et mise à disposition auprès d'organismes à but non lucratif tiers, promotion, conseils auprès des associations et réseaux, accompagnement et appui vers le dispositif, facilitation la rencontre des jeunes demandeurs avec les organismes proposant des missions
- *Participation à l'organisation et la coordination des Formations Civiques et Citoyenne (FCC)* :partenaire du groupe « FCC », organisation et participation à l'animation de FCC
- *Impulsion et accompagnement d'initiatives jeunes* : favoriser et aider la montée de projets citoyens par les jeunes, faire le lien avec les institutions et les financeurs,

¹ Loi de 2010 sur le Service civique / Code sur service national / Loi de 2017 « Égalité et Citoyenneté

s'inscrire dans les dynamiques locales d'engagement des jeunes (partenariat avec acteurs associatifs)

Fonction « ressource » : Un PAVA « engagement citoyen »

- *Positionnement comme structure ressource du Service civique* : espace documentaire à destination du public (guides, textes réglementaires, brochures, supports de communication), ressources dématérialisées pour tous (blogs, facebook...), mise en place avec le référent de temps de conseils / formations
- *Identification comme structure d'appui dans le déploiement de la Réserve civique* : en tant que bénévolat civique auprès des associations et des jeunes, communication et promotion du nouveau dispositif
- *Compétence spécifique reconnue et annexée au label Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) dans le réseau de la Mission d'Accueil et d'Informations des Associations (MAIA)* : spécialisation du label PAVA en PAVA compétence PAEC (Partenaire d'Appuis à l'Engagement citoyen)

Fonction « valorisation » : Un média de promotion des initiatives citoyennes

- *Implication dans l'organisation de temps de valorisation* : publicité autour du dispositif (Forum, événementiels ...), mise en valeur de l'engagement des jeunes et des structures (Animations publiques, supports de communication, événements hors les murs ...)
- *Mise à contribution d'un média associatif* : en tant qu'outil de communication et valorisation des dynamiques territoriales (ici dans le champ de l'engagement et de la citoyenneté)

La mise en place des missions (0,5 ETP)

Fin 2017 : phase de positionnement, conventionnement, repérage / identification (interne / externe) / prospective (recrutement SC, montée de l'agrément collectif, ressources de communication), lancement des groupes partenaires et formation opérationnelle (Contexte : groupe d'action « engagement des jeunes » / recherche-action de la MRIE)

Premier semestre 2018 : phase de structuration (FONJEP, financement DRDJSCS, réseau MAIA), premières actions (promotion, communication, FCC, mise à disposition), relais d'information voire début d'accompagnement de structures associatives, formations complémentaires

Second semestre 2018 : phase de développement (financement par projets : animation, promotion hors les murs, valorisation...), ancrage autour des réseaux associatifs, identification auprès des jeunes

3. Le profil du coordinateur

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur « jeunesse, éducations et pratiques citoyennes ». Il s'agit plutôt d'un ensemble de dispositions et de compétences nécessaires. Toutefois, les profils de type DEJEPS, chargé de projets en animation sociale ou en développement territorial, diplômes universitaires en projet social,

associés à des compétences avérées sur l'utilisation des médias numériques et une connaissance des politiques publiques sont particulièrement ciblés.

Le coordinateur sera sélectionné sur la base de différents critères :

- Connaissance des cadres d'actions des politiques publiques ;
- Maîtrise des outils numériques ;
- Connaissance du réseau et des acteurs de jeunesse ;
- Connaissances des principaux dispositifs de jeunesse et des relais institutionnels ;
- Méthodologie de projet ; animation de réseaux ; veille ; travail en équipe ;

La fiche de poste du coordinateur se trouve présentée de façon exhaustive en annexe 2 du présent appel à candidatures (particulièrement pour le dispositif Pdn).

4. Les différents engagements (ressources et financements)

En contrepartie de cet investissement exigeant, un ensemble de moyens sont mis au service de la structure afin de rendre possible l'implication attendue.

Les ressources

Une montée en compétences : formation, conseils et séminaires

Les temps formatifs seront coordonnés par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse selon les besoins et en mobilisant les ressources adaptées : Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA), formations ad'hoc, MRIE.

Un ensemble de formation et séminaires seront mis en place au bénéfice de la structure pour une montée en compétences sur les publics (la jeunesse, les associations, les loisirs et les pratiques numériques), les enjeux (engagement, citoyenneté, participation...) et les dispositifs (Service civique, Réserve civique, Promeneurs du Net, Information Jeunesse, Boussole des Droits...) ;

Une mise en réseau : reconnaissance, bonnes pratiques et partage d'expériences

Inscrire la structure comme interlocuteur privilégié et reconnu sur les champs concernés dans les réseaux locaux, départementaux et régionaux afin qu'elle soit identifiée comme structure forte et puisse bénéficier d'avis, d'expertise, de ressources et d'accompagnement à ce titre.

Des appuis techniques et humains

- Accompagnement étroit et mise à disposition des conseillers jeunesse référent « Engagement civique » et « Pratiques éducatives ».
- Recrutement d'un jeune volontaire en Service civique « Ambassadeur de pratiques citoyennes jeunes »

Les financements

Plusieurs types de fonds seront mobilisés afin d'accompagner à la hauteur de la tâche la structure dans les divers temps de montée en investissement qu'implique un tel projet :

Année 2017 / Fonds d'amorçage

- La Caisse d'Allocations Familiales du Cantal s'engage, dans le cadre d'une convention

annuelle, à verser la somme minimale de 10 000 €.

- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes s'engage, dans le cadre d'une convention annuelle, à verser un montant compris entre 8 500 et 10 000 € ;

Année 2018 / Fonds structurels

- La Caisse d'Allocations Familiales du Cantal s'engage, dans le cadre d'une convention annuelle et partenariale, à co-financer jusqu'à 80 % des charges du dispositif « Promeneur du Net » (humaines et matérielles);
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal s'engage à adosser, dans le cadre d'une convention triennale, une double unité de poste FONJEP (montant 14 328 € / **pour ce faire, le coordinateur doit être engagé en CDI**) ;
- Les frais de participation des volontaires aux FCC (soit 100€ par jeune à multiplier par le nombre de volontaires formés et de sessions animées) ;
- Une subvention par projets financés par le service Jeunesse, Sports et Vie associative BOP 163 (au minimum 2000€/an)
- Des subventions sur les fonds délégués par l'Agence du Service civique et gérés par la DRDSJSCS au titre de l'animation du Service civique (ex : entre 300€ et 5000€ en 2017)

Indication estimatoire basse pour 2018 :

$$\begin{aligned} & 30\,000 + 8\,500 + 14\,328 + 6\,000 \text{ (3 FCC de 20 jeunes)} + 2\,000 \\ & \quad + 3\,000 \\ & = \mathbf{63\,828\ €} \end{aligned}$$

5. Le dossier

Le calendrier

9 Octobre 2017 : diffusion du dossier d'appel à candidatures

6 Novembre 2017 : date limite de dépôt du dossier

16 Novembre 2017 : choix du porteur et notification

Décembre 2017 : début des missions

Éléments attendus dans le dossier de candidature

Au-delà de la fiche de poste et du référentiel précité et présents en annexes, les éléments suivants sont attendus :

- Le Comité de Pilotage sera très sensible à la manière dont la coordination de ces missions s'insère dans le projet associatif et/ou de développement de la structure ;
- Si la structure n'a pas le profil du coordinateur en interne, il est possible d'envisager un recrutement après le dépôt du dossier de candidature ;
- L'implication, au-delà de ces dispositifs, dans le développement des politiques de jeunesse sur le territoire cantalien ;
- Une connaissance et/ou expérience des dispositifs de jeunesse existants ;

- La participation au groupe thématique d'action sur le dispositif dans le cadre du pilier jeunesse du Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- Des partenariats avec les acteurs territoriaux stratégiques des politiques de jeunesse du département (Point d'Information Jeunesse, Centres Sociaux, Fédération d'éducation Populaire, CAF, État, RERS, etc.).
- La structure porteuse ainsi que le coordinateur s'engage à répondre aux principes énoncés dans la charte des Promeneurs du Net.

Constitution du dossier

Le dossier devra impérativement comporter :

- Les **informations générales** de la structure : coordonnées complètes, personne contact, organigramme, liste des membres du Conseil d'Administration, statuts, récépissé de déclaration en Préfecture ou arrêté préfectoral portant création, rapport d'activité et compte de résultats le plus récent, n° SIRET, un RIB ;
- Le **projet anticipé** de déploiement du corpus de missions en appui des éléments attendus précités (*cf. supra*) et comportant par ailleurs une présentation des atouts de votre candidature ;
- Le **curriculum vitae** du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination ;
- Le **budget prévisionnel** de fonctionnement de l'année 2018.

Le dossier doit être accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le cahier des charges annexé.

Le **dossier complété sera transmis au plus tard le 6 novembre 2017** par mail aux adresses suivantes :

→ action-sociale.cafaurillac@caf.cnafmail.fr

→ julien.valy@cantal.gouv.fr

ou par voie postale aux adresses suivantes :

→ CAF du Cantal
À l'attention de M. Fabrice SULAS
15, Rue Pierre Marty
15 002 AURILLAC Cedex

DDCSPP du Cantal
À l'attention de M. Julien VALY
1, Rue de l'Olmet – CS 50 739
15 007 AURILLAC Cedex

Suivi et évaluation

Pour la structure retenue, les outils nécessaires à l'évaluation de la coordination (objectifs, grilles, etc.) seront précisés au moment de la signature des conventions financières ainsi que lors de la signature de la convention FONJEP.

Annexe 1. Présentation du dispositif « Promeneurs du Net »

CONSTATS ET ENJEUX DE LA DÉMARCHE

Internet et les réseaux sociaux font aujourd'hui partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour ; 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop 2013). Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente des risques en même temps que d'importantes potentialités pour les jeunes. **La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes** et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Les Promeneurs du Net, et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte.

Cette démarche se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs, informateurs jeunesse sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans les structures jeunesse, dans la rue... il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la « rue numérique » qu'est devenu Internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux, afin de mobiliser les jeunes sur des projets et de les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon « non officielle », informelle et sur leur temps personnel. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité.

L'objectif des Promeneurs du Net est que l'animateur, informateur ou éducateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement. Il importe avant tout que l'adulte se positionne comme un professionnel et qu'un certain nombre de règles et de dispositions soient mises en place et respectées.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

La notion de « **présence éducative sur Internet** » fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et, éventuellement, d'une labellisation. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale, un point d'information jeunesse, une association de jeunesse et d'éducation populaire, etc.

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo ou celle de sa structure, sa profession et a minima, son prénom.

Il se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

Le Promeneur du Net entre en relation avec les jeunes sur Internet, afin de prolonger son action éducative sur ce nouveau territoire d'intervention.

Cela ne modifie ni ses missions ni son rôle. Cela lui permet d'être au plus près des préoccupations des jeunes, en prenant appui sur un média qui leur est familier, de mieux cibler leurs besoins et d'adapter ses propositions.

Il s'agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

Lien social

- Renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
- Maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;

Vie numérique

- Développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
- Sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
- Développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

intervention éducative / espaces de parole et d'échange sur Internet

- Développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
- Favoriser les échanges avec les jeunes ;
- Augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

Émergence d'initiatives

- Développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
- Adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

Nouvelles pratiques collaboratives

- Développer des projets collaboratifs entre jeunes
- Favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ; favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
- Améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présente, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

Prévention des comportements à risques et du mal-être

- Transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
- Assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
- Proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
- Détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
- Signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même

si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Les professionnels proposent aux jeunes avec lesquels ils sont en contact dans la structure d'être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offrent la possibilité d'échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné (commentaires sur le mur, publications...)

La plupart effectuent également des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés, où ils sont disponibles pour des conversations instantanées. Ces professionnels exercent des missions de veille, de sensibilisation, « d'aller vers », mais l'objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face ».

Dans le cadre de la présence en ligne, les Promeneurs du Net proposent ainsi différents niveaux d'intervention auprès des jeunes :

- Information généraliste ou ciblée, concernant la structure (horaires, activités...) et le territoire (événements locaux, débats publics...), ou information thématique (emploi, santé, prévention...);
- Lien social : échanges quotidiens permettant de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance ;
- Accompagnement : émergence d'initiatives, aide à la formalisation de projets et accompagnement de leur réalisation, suivi de parcours individuels ou collectifs de jeunes sur les thématiques en lien avec la mission du professionnel intervenant en tant que Promeneur du Net ;
- Écoute, aide : espace de parole, d'expression, de débat, écoute active, soutien psychosocial

L'activité du promeneur du net se fait sur son temps de travail. Tout investissement au-delà de celui-ci ne peut lui être imposé.

Annexe 2. La coordination départementale du dispositif

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du Net ». Il est chargé des missions suivantes :

- Coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Pdn ;
- Participer à la réflexion pour coconstruire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;
- Assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...) ;
- Accompagner et aider les Pdn dans leur pratique individuelle ;
- Travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage (voir la fiche relative à la gouvernance) auquel il contribue activement ;
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication...).

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur Internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Missions

Animation du réseau des Promeneurs du net

- Accompagner la réflexion pour apporter et coconstruire des réponses en lien avec le réseau et le comité de pilotage ;
- Participer au comité de pilotage, préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- Participer et co-animer le comité technique (voir la fiche relative à la gouvernance), préparer les pièces nécessaires, en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- Répondre aux questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, à la maîtrise des outils et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, les adultes, etc ;
- Aider les Pdn à identifier les relais lors d'échanges avec des jeunes touchant des domaines en dehors de leur compétence initiale (par exemple, mal être, souffrance, propos dissonants) ;
- Accompagner les Pdn sur leur territoire d'intervention ;
- Veiller au respect de la charte départementale et en accompagner l'évolution, si besoin ;
- Organiser des temps d'échange, de formation, d'analyse des pratiques pour les Pdn afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau : organiser les temps de regroupement, animer les réunions ;
- Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune ;
- Rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi ;
- Participer à l'évaluation du dispositif.

Administration des outils

- Gérer la boîte mail ;
- Animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
- Tenir à jour l'annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...) et les contacts du réseau ;

- Mettre à jour les données en ligne : annuaire départemental, fiches descriptives, publications;
- Suivre les conventions entre les structures porteuses du dispositif et la Caf.

Développement de la présence éducative sur Internet

- Promouvoir le dispositif Pdn ;
- Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentations, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau, etc.) ;
- Développer des outils de communication et d'échange.

Compétences

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de dispositions et de compétences nécessaires. Toutefois, les profils de type DEJEPS, chargés de projets en animation sociale ou ingénierie de territoire, diplôme universitaire en projets de santé/social/médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques et une connaissance des politiques publiques sont représentatifs.

Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance

- Des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse sur les territoires : animation socio-éducative, information jeunesse, Espace Public Numérique (EPN), social, médico-social, etc. ;
- Des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels : projet éducatif local, protection de l'enfance, CAF, conseil départemental, DDCSPP, etc.

Le coordinateur doit maîtriser

- La méthodologie de projet: conception, suivi, partenariat, évaluation;
- L'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs) ;
- L'environnement informatique et les médias de communication;
- La veille sur les réseaux sociaux.

Le coordinateur doit être est en mesure de

- S'intégrer dans un travail d'équipe;
- Développer et s'inscrire dans des relations partenariales ;
- Mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires;
- Conduire une action collective, insuffler une dynamique collective;
- Promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif;
- Prendre des décisions et travailler en autonomie.

Enfin, il est à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations), dispose de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse, et sait faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

Annexe 3. La Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1.

Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smart-phones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2.

Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3.

Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- Le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- Une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ; à *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- Le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- Les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- Les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- Le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- Créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- Établir une relation de confiance, échanger, partager ;
- conseiller, informer, prévenir ;
- Proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- Accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- Rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion...);
- Encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- Assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- Participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- Une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- Une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- Prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- Respect de la dignité de la personne ;
- Interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.